

MODALITÉS D'UNE INSCRIPTION EN FORMATION INITIALE POUR UNE LICENCE PROFESSIONNELLE À L'IUT RCC

→ Rentrée des LP à partir du lundi 4 septembre 2017 (plus d'infos sur <http://www.iut-rcc.fr>)

IMPORTANT : cette procédure ne concerne que les inscriptions pour la formation initiale.

Les inscriptions pour la formation en alternance se feront uniquement sur rendez-vous à Reims.

Pour une inscription en formation continue (concernant les demandeurs d'emploi et les salariés) vous devez prendre contact avec le service de la formation continue : fc-iut-reims@univ-reims.fr

→ Si vous êtes déjà étudiant inscrit à l'URCA en 2016/2017, vous devrez vous connecter sur votre bureau virtuel, dans l'onglet « Scolarité » puis dans la rubrique « Réinscriptions 2017/2018 »

→ Si vous n'êtes pas étudiant à l'URCA, vous devrez vous inscrire sur <http://www.univ-reims.fr/rentree>

Les inscriptions par internet auront lieu **du 7 au 24 juillet et du 16 août au 4 septembre 2017**

Vous y déposerez les pièces justificatives **avant le 4 septembre 2017** (voir liste ci-dessous).

Une photo d'identité récente portant au dos votre nom, prénom, date de naissance et diplôme préparé devra être envoyée à l'IUT RCC Scolarité - Chemin des Rouliers 51687 Reims cedex 2

En cas d'impossibilité d'inscription par internet, vous devrez prendre contact avec le service scolarité au **03.26.91.30.02** qui vous fixera un rendez-vous **du 10 au 20 juillet et à partir du 28 août** pour une inscription qui se fera à l'IUT RCC, chemin des Rouliers à Reims, avec les pièces indiquées ci-dessous.

Documents à déposer en ligne avant le lundi 4 septembre 2017 :

- L'état récapitulatif de votre inscription
- Copie de votre carte nationale d'identité *
- Copie de votre relevé de notes du Baccalauréat *
- Copie de votre relevé de notes du diplôme de 1^{er} cycle (BTS, DUT, L2, ...) *
- Copie de l'attestation de recensement ou certificat d'appel de préparation à la défense *
- Copie de la notification de l'attribution conditionnelle du CROUS (si vous êtes boursier)
- Copie de votre attestation d'assurance responsabilité civile :

L'assurance responsabilité civile vous garantit si vous êtes reconnu civilement responsable d'un accident. Vous devez vous la procurer auprès de votre assureur.

Elle est souvent incluse à l'assurance habitation ou à une autre assurance personnelle.

Elle peut également être souscrite par l'intermédiaire d'une des deux mutuelles étudiantes.

* Ces documents ne concernent pas les étudiants déjà inscrits à l'IUT en 2016/2017

Cas particulier :

- **Sécurité sociale** : si vous n'avez pas choisi de centre payeur (MGEL ou LMDE), déposer un justificatif de non-affiliation relatif à la situation professionnelle des parents (commerçant, artisan, profession libérale, agent EDF ou SNCF) ou une copie de votre contrat de travail.

En l'absence de l'un de ces documents, votre inscription ne sera pas validée.